

## COMMUNIQUE DE PRESSE

21 décembre 2011

### Plan d'action Fruits et Légumes Allègement des cotisations sociales personnelles

Les producteurs de fruits et légumes qui rencontrent des difficultés économiques pourront bénéficier d'une aide visant à alléger leurs cotisations sociales personnelles, sous réserve de respecter certains critères. Une enveloppe alimentée par les fonds d'Etat et par les fonds d'action sanitaire et sociale de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole a été mise à disposition du Lot-et-Garonne.

Le 7 novembre dernier, le comité départemental de gestion, présidé par le Préfet, a retenu les productions suivantes : concombres, melons, nectarines, pêches, tomates et salades.

Les critères d'éligibilité seront arrêtés prochainement. Ils seront portés à connaissance des producteurs par voie de presse.

Toutefois, dans l'attente de leur définition, la MSA procède au recensement des producteurs concernés.

Dans un souci de simplification, un imprimé est mis en ligne sur les sites de [www.msa24-47.fr](http://www.msa24-47.fr) (Rubrique : « Entreprises et exploitants », sous rubrique : « Sécheresse »). Vous pouvez également le demander à la Mutualité Sociale Agricole en appelant au 0 811 65 65 66.

Un modèle a également été mis à disposition de chaque mairie du département.

Il conviendra de compléter l'imprimé en renseignant les surfaces mises en valeur et de le retourner **avant le 4 janvier 2012** à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole à l'adresse suivante :

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

1 quai du Docteur Calabet

47913 Agen cedex 9

---

#### CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

Joëlle MEURISSE  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)